

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: PRO-MIX® INOCULANT MYCORHIZIEN • POUDRE
Numéro d'enregistrement: ACIA: numéro d'enregistrement 2019155S *Loi sur les engrais*
FPR 2019/1009 -2028- DE.1002
Utilisation: Inoculant mycorhizien
Restriction d'utilisation: Aucune
Fabricant: Premier Horticulture Ltée, 1 avenue Premier, Rivière-du-Loup, QC,
G5R 6C1
Téléphone en cas d'urgence: 1-800-606-6926
Disponible de 8h00 à 17h00 HNE, du lundi au vendredi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification :**

En accordance avec :

SIMDUT 2015-Canada

Législation (EC) No 1272/2008 (CLP)/REACH 1907/2006 [modifiée par 453/2010] - Union Européenne

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (Exposition répétées) – Catégorie de danger 1



Danger

Mention(s) de danger

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les voies respiratoires à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée si inhalé.

Conseil(s) de prudence**Prévention**

P260 : Ne pas respirer les poussières.

P264 : Se laver soigneusement les parties du corps exposées après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Intervention**EN CAS D'INHALATION:**

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Aucune donnée connue.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Aucune donnée connue.

EN CAS D'INGESTION:

Aucune donnée connue.

EN CAS D'INCENDIE:

Aucune donnée connue.

Stockage

Aucune donnée connue.

Élimination

P501 : Éliminer conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Poussières nuisibles.

Ce produit contient de la silice cristalline:

Une exposition prolongée ou répétée à la silice cristalline peut causer des maladies pulmonaires chroniques (silicose). Le risque dépend de la durée et du niveau d'exposition.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	Numéro CAS	%
Ingrédients non contrôlés	Non applicable	85-90
Silice cristalline: Cristobalite	14464-46-1	10-15
Quartz	14808-60-7	

Les concentrations sont exprimées en % poids/poids

SECTION 4. PREMIERS SOINS**Inhalation:**

Respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

Peau:

Laver soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de complication.

Symptômes et effets importants:

Aucune donnée connue.

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial:

Aucune donnée connue.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**Agents extincteurs****Agents extincteurs appropriés:**

Non combustible. En cas de feu, utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions.

Agents extincteurs inappropriés:

Aucune donnée connue.

Dangers spécifiques du produit dangereux:

Aucune donnée connue.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles:

Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Procédures d'urgence:

Aucune donnée connue.

Précautions environnementales:

Aucune donnée connue.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Utiliser un aspirateur de poussière munie d'un filtre HEPA. Si un balayage est nécessaire, éviter le soulèvement de la poussière en utilisant un anti-poussière tel que de l'eau. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Éviter de respirer les poussières.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:

Porter un équipement de protection pour les yeux et porter des gants de protection. Éviter la génération de poussière pendant la manutention. Si la manutention entraîne le soulèvement excessif de poussière, éviter de respirer les particules en prévoyant une ventilation adéquate ou en utilisant un respirateur homologué par le NIOSH et la MSHA pour ce genre de particules nuisibles. Bien refermer les sacs ou les contenants ouverts. Faire suivre les FDS et les étiquettes du produit lors de la manutention et du stockage.

Conditions relatives à la sûreté en matière de stockage:

Éviter le gel, les hautes températures et l'exposition directe au soleil.

Incompatibilités:

Acide hydrofluorique.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

NOM	Valeurs limites d'exposition professionnelle		
	OSHA PEL	ACGIH TLV	RSST
	TWA	TWA	VEMP
Silice cristalline	0.05 mg/m ³	0.025 mg/m ³	0.05 mg/m ³

Contrôles d'ingénierie appropriés:

Utiliser une ventilation naturelle ou mécanique pour garder le niveau de poussière sous les valeurs limites d'exposition PEL ou TLV.

Mesures de protection individuelle

Yeux/visage:

Porter un équipement de protection des yeux.

Peau:

Porter des gants de protection.

Voies respiratoires:

Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la concentration en particule volatiles est suspectée être au-dessus des limites d'exposition.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Poudre; beige
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Pas de donnée disponible
pH	Pas de donnée disponible
Point de fusion/ point de congélation	Pas de donnée disponible
Point d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide et gaz)	Pas de donnée disponible
Limite inférieure/ supérieure d'explosibilité	Non applicable
Tension de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (air=1)	Non applicable
Densité relative (eau=1)	Pas de donnée disponible
Solubilité	Non soluble
Coefficient de partage n-Octanol/eau (Log Kow)	Pas de donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Pas de donnée disponible
Viscosité	Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité:**

Aucune donnée connue.

Stabilité chimique:

Stable.

Risques de réactions dangereuses:

Aucune donnée connue.

Conditions à éviter:

Éviter le gel, les hautes températures et l'exposition directe au soleil.

Matériaux incompatibles:

Acide hydrofluorique.

Produits de décomposition dangereux:

Aucune donnée connue.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Voies d'absorption:**

Voies respiratoires (✓) Contact cutané () Contact oculaire () Ingestion ()

Toxicité aiguë :

Aucune donnée connue.

Irritation et corrosion de la peau:

Aucune donnée connue.

Irritation et lésions oculaires graves:

Aucune donnée connue.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Aucune donnée connue.

Toxicité pour certains organes cibles**Exposition unique:**

Aucune donnée connue.

Exposition répétée:

Une exposition prolongée ou répétée à une forte concentration en particules volatiles de ce produit peut causer des maladies pulmonaires chroniques.

Cancérogénicité :

Aucune donnée connue.

Toxicité pour la reproduction**Effets néfastes sur le développement de l'embryon ou du fœtus:**

Aucune donnée connue.

Effets néfastes sur les fonctions sexuelles et la fertilité:

Aucune donnée connue.

Effets sur ou via l'allaitement:

Aucune donnée connue.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Aucune donnée connue.

Information supplémentaire:

Aucune donnée connue.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité:**

Aucune donnée connue.

Persistance et dégradation:

Aucune donnée connue.

Potentiel de bioaccumulation:

Aucune donnée connue.

Mobilité dans le sol:

Aucune donnée connue.

Autres effets nocifs:

Aucune donnée connue.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les matières résiduelles de ce produit ne sont pas considérées comme dangereuses. Éliminer les déchets en accord avec les règlements de l'autorité environnementale ayant juridiction.

SECTION 14. TRANSPORT INFORMATION

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses (TMD) du Canada.

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport par voie terrestre des Marchandises dangereuses (ADR/RID) de l'Europe.

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport par voie fluviale des Marchandises dangereuses (AND) de l'Europe.

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport maritime International des Marchandises dangereuses (IMDG).

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport aérien des International Marchandises dangereuses (ICAO-TI / IATA-DGR).

Dangers environnementaux :

Aucune donnée connue.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

Précautions spéciales concernant le transport :

Aucune donnée connue.

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé et la FDS a été élaborée conformément au Règlement sur les Produits Dangereux.

Canada

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des substances (LIS).

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information additionnelle:

L'information ci-dessus est, au meilleur de notre connaissance, exacte à la date de préparation de la FDS mais ne doit pas être interprétée comme une déclaration de garantie d'exactitude ou d'exhaustivité des renseignements qu'elle contient. Aucune garantie, expresse ou tacite n'est faite aux termes des présentes et Premier Horticulture Ltée n'assume aucune responsabilité pour les dommages, pertes, blessures ou autres dommages directs et/ou indirects pouvant résulter de l'usage de cette information. L'utilisateur a la responsabilité de s'informer de la pertinence de l'information présentée ci-dessus pour l'emploi projeté. Pour plus d'informations : www.premiertech.com/global

FDS rédigée par: Premier Horticulture Ltée

Date d'émission: 2017/12

Date de la dernière révision: 2024/03

Glossaire des abréviations
ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ACIA: Agence Canadienne d'Inspection des aliments
ANSES: Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation
CAS: Chemical Abstracts Service (Registration number)
HNE: Heure Normale de l'Est
NIOSH: National institute for Occupational Safety and Health
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible Exposure Limit
RSST : Règlement sur la Santé et la Sécurité au Travail
SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au travail
TLV: Threshold Limit Value
TWA: Time-Weighted Average
VEMP: Valeur d'Exposition Moyenne Pondérée